

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Deux tonnes de chanvre indien saisies par la Bac à Acaé

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

VASTE coup de filet de la Brigade anticriminalité (Bac) hier vers 2 heures. Au quartier Acaé, les éléments de cette unité de la Police judiciaire ont mis la main sur deux compatriotes, Sango Mboumba et Carl Ogandaga, identifiés comme des trafiquants de cannabis. Les deux hommes auraient été pris en possession de deux tonnes de chanvre indien. Une saisie record qui vient, une fois de plus, mettre au jour ce phénomène de trafic de stupéfiants qui ne cesse de prendre de l'ampleur dans la capitale gabonaise. Selon une source proche du dossier, les deux individus seraient des récidivistes dans cette activité. Ils fourniraient quasiment tous les quartiers de Libreville en stupéfiants. Ils auraient reçu cette nouvelle cargaison de l'intérieur

du pays. Le véhicule qui transportait la marchandise a pu franchir les différents postes de contrôle de la capitale et le lieu d'approvisionnement sans qu'il ne puisse être interpellé. C'est arrivé à Acaé, au moment où les deux dealers réceptionnaient la marchandise, que l'attention d'une patrouille de la Bac est attirée par un mouvement suspect. Les policiers ont observé deux hommes en train de décharger des paquets suspects du véhicule. Ils les ont approchés. Lorsque les deux amis ouvrent l'un des paquets, à la demande des agents, ces derniers découvriront du cannabis. Malgré leur vaine tentative de corrompre les flics, Sango et Carl ont été arrêtés. Ils devraient être mis à la disposition de l'Office central de lutte antidrogue (Oclad), qui se chargera de poursuivre l'enquête en tentant de démanteler le réseau auquel les deux dealers appartiennent.



Sango et Carl ont tenté de corrompre les agents.

Arrestation de trois trafiquants d'ivoire à Lambaréné

AEE
Libreville/Gabon

C'EST au cours d'une mission de police menée conjointement, le 25 août dernier, par l'antenne provinciale de la Police judiciaire et la direction provinciale des Eaux et forêts du Moyen-Ogooué, que le Sénégalais Demba Diallo et le Nigérian Chukwu Prince Agbaeze ont été pris en flagrant délit de violation du Code forestier. Appuyés par l'Ong "Conservation Justice", les services de l'État précités avaient reçu une information faisant état d'une imminente transaction d'ivoire devant se tenir dans la ville de Lambaréné. Aussitôt, l'équipe s'est rendue sur les lieux indiqués. Après quelques minutes d'attente, deux individus sont apparus avec un gros carton d'emballage. Affichant un comportement suspect et répondant à la description faite, ils



Photo: CM

ont été rapidement interpellés par les agents qui ont par la suite découvert deux pointes d'ivoire dans ledit carton. Demba Diallo et Chukwu Prince Agbaeze sont alors conduits au poste de police pour être entendus. Au cours de l'audition, ils citeront Adoro Chukudi, un autre Nigérian, comme véritable propriétaire de la marchandise trouvée en leur possession. Ce dernier sera, à son tour, interpellé quelques heures plus tard. Actuellement en garde à vue, les trois présumés trafiquants d'ivoire seront présentés devant le parquet de Libreville dans les tout prochains jours. Ils répondront de leur forfait conformément aux dispositions de l'article 388 du Code pénal.

Deux des braqueurs du campus de l'UOB interpellés

Guy-Romuald MABICKA
Libreville/Gabon

LES éléments de la direction des Affaires criminelles (DAC) de la Police judiciaire (PJ) ont interpellé, le 22 août dernier à Plaine-Niger, Van Rogombe Ndanivenda alias "La Machine" et Gaël Minko, tous deux Gabonais. Ils étaient recherchés après un braquage commis, la veille à l'intérieur de l'Université Omar-Bongo (UOB). Selon les enquêteurs, ils ont été identifiés dans une vidéo les montrant en train de déposséder des étudiants de leurs biens, au campus universitaire à l'aide des bouteilles cassées vers 12 heures. "Dans la vidéo en question, l'on verrait Rogombe torse nu, armé de deux bouteilles, pourchassant les victimes. Il est suivi par Minko et d'autres individus encore en cavale", indiquent les OPJ. Ce vendredi, les deux complices



Photo: DR

Alors que leurs complices courent encore, Rogombe et Minko seront déférés aujourd'hui devant le parquet.

devraient être déférés devant le parquet de la République. Une chose est certaine, la justice pourrait être davantage dur avec Van Rogombe Ndanivenda, un repris de justice recherché par la police depuis un an, suite à la

plainte de J.A.M.M, pour les faits de vol avec violence commis dans la nuit du 14 au 15 août 2019 à Angondjé. Ce jour-là, il s'était emparé de plusieurs biens de sa victime dont des téléphones portables.